

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 137 (2016)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** SAR

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **ORDRE DU JOUR**

**de l'assemblée des délégués de la SAR, 19 mars 2016, 9 heures,  
Aula FXB de la HES-SO Valais-Wallis, route du Rawyl 47, 1950 SION**

- 1) Souhaits de bienvenue et ouverture de la 140<sup>e</sup> assemblée des délégués de la SAR
- 2) Contrôle des pouvoirs
- 3) Désignation des scrutateurs
- 4) Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2015  
*(voir RSA de mai 2015, pages 13 à 18)*
- 5) Rapport du président
- 6) Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2016
- 7) Finances
  - comptes 2015
  - rapport des vérificateurs
  - adoption des comptes 2015
  - adoption du budget 2016
  - désignation des sections vérificatrices des comptes 2016
- 8) Concours des ruchers:
  - concours 2015
  - remise de la médaille de vermeil
  - concours 2016
- 9) Nomination du comité:
  - démission de M. François Juillard
  - nomination d'un membre valaisan en remplacement de M. Juillard
  - nomination des autres membres du comité
- 10) Nomination à la présidence
- 11) Nomination d'un remplaçant délégué de l'AD au concours des ruchers
- 12) Attribution du prix Bertrand
- 13) Honorariat
- 14) Confirmation du lieu de l'assemblée 2017 et organisation 2018
- 15) Divers
- 16) La parole aux invités
- 17) Conférence de M. Serge IMBODEN : présentation du cours permettant l'obtention du Brevet fédéral d'apiculteur
- 18) Apéritif – repas

*Yverdon, le 8 février 2016*

## Bilans comparés au

	31.12.2014	31.12.2015
	Francs	Francs
<b>ACTIF</b>		
Caisse	1'489.63	651.43
CCP	111'595.75	41'885.56
BCF c/c 11.10.056965-06	109'595.55	136'837.80
BCF épargne 25 01 122.645-03	80'995.20	81'169.85
BCF épargne 20 50 242.710-06	42'922.25	42'891.55
BCF épargne 30 01 299.286-09	20'161.10	20'204.75
Titres	1'000.00	1'000.00
BCF, Fonds Bertrand	16'084.90	15'894.20
Annonces à encaisser	227.15	6'433.00
Bibliothèque	1.00	1.00
Matériel, diplômes, insignes	11'046.45	12'755.80
Labels	10'883.60	8'835.60
Actifs transitoires	94'692.40	76'934.35
AFC, impôt anticipé à récupérer	153.40	9.60
Stock livres	134'016.00	120'864.00
Stock emballages	25.00	15.00
Total de l'actif	<u>634'889.38</u>	<u>566'383.49</u>
<b>PASSIF</b>		
Fonds de propagande	73'172.95	75'471.90
Fonds Aide à l'apiculture	16'710.80	16'744.20
Fonds Assurances RC, vols, déprédati ons	100'108.45	109'754.15
Fonds Bertrand - Réserve	16'084.90	15'894.20
Passifs transitoires	201'515.65	80'237.65
Fonds propres - Capital	227'296.63	268'281.39
Total du passif	<u>634'889.38</u>	<u>566'383.49</u>

# Comptes d'exploitation comparés

## CHARGES

	Cpte N°	du 01.01.2014 au 31.12.2014	du 01.01.2015 au 31.12.2015	Budget 2015	Budget 2016
Assemblée des délégués, vétérans SAR	4100	9'363.45	12'127.20	14'000.00	14'000.00
Comité, président, secrétaire	4101	12'136.85	14'684.50	13'000.00	15'000.00
Réorganisation Apiculture	4101.1	6'531.65	13'448.50	8'000.00	10'000.00
Gérance et loyer	4102	3'000.00	4'000.00	3'500.00	4'000.00
Fournitures de bureau	4103	454.65	352.25	600.00	600.00
Ports	4104	460.50	277.50	500.00	500.00
Téléphones, fax administrateur	4105	267.00	265.50	300.00	300.00
Taxes CCP	4106	179.20	250.05	200.00	300.00
Impôts, frais de garde	4107	86.00	56.64	100.00	100.00
AVS, allocation familiales	4108	1'018.20	883.40	1'200.00	1'000.00
Stations d'observations, pesées	4109	1090.00	910.00	1'100.00	1'100.00
Assurance RC	4110	2'330.25	1'382.50	1'400.00	1'400.00
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	4111	6'456.20	15'444.40	18'405.00	10'000.00
Participation apisuisse	4111.1	0.00	-6'819.65	0.00	0.00
Contrôleurs du miel	4112	11'174.45	19'164.45	11'500.00	12'000.00
Frais de la bibliothèque	4113	455.40	0.00	600.00	600.00
Frais de journal	4114	83'471.25	82'431.50	87'000.00	83'900.00
Cotisations à charge	4115	28'755.00	28'755.00	33'800.00	30'570.00
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	4116	87'873.55	78'097.50	91'600.00	90'000.00
Vulgarisation, préposé SAR	4117	3'888.50	4'483.40	4'500.00	4'700.00
Testages et stations de fécondations	4117.1	80'597.00	68'614.00	81'000.00	80'000.00
Concours des ruchers	4118	1'699.70	2'980.80	3'000.00	3'200.00
Publicité, matériel	4119	500.00	3'872.95	3'000.00	3'000.00
Vols et déprédatrices	4120	508.80	400.00	3'000.00	3'000.00
Prestation de tiers	4121	380.00	550.00	500.00	500.00
Divers, jubilés, représentation	4123	759.00	1'399.00	3'500.00	4'350.00
Frais bancaires	4124	131.18	186.04	200.00	200.00
Frais de vente du livre	4125	108'773.40	2'084.60	4'000.00	2'250.00
Traduction Bienenbuch	4126	19'352.40	130.00	0.00	0.00
Valorisation stock nouveau livre	4127	-144'000.00	0.00	0.00	0.00
Total des charges		327'693.58	350'412.03	389'505.00	376'570.00

## PRODUITS

Cotisations membres sections	3151	170'247.50	175'403.00	159'000.00	159'000.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	6'655.00	6'550.00	5'500.00	5'500.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	1'290.38	1'269.35	1'000.00	1'000.00
Annonces du journal	3154	20'214.05	25'242.70	18'000.00	20'000.00
Intérêts des fonds	3155	648.70	284.25	500.00	200.00
Vulgarisation et participation apisuisse	3156	72'531.65	69'464.00	74'000.00	74'000.00
Testages et stations de fécondations	3156.1	79'297.00	67'314.00	69'000.00	69'000.00
Recettes contrôle du miel	3157	10'359.20	16'868.45	9'500.00	11'000.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	3'005.20	7'025.55	2'700.00	3'100.00
Recettes des labels	3159	7'293.40	10'240.10	7'500.00	8'200.00
Recettes des surprises	3160	4'247.00	4'610.00	3'800.00	3'800.00
Recettes diverses	3161	822.60	851.44	500.00	600.00
Recettes vente du livre	3163	13'061.00	18'261.30	40'000.00	31'250.00
Total des produits		389'672.68	403'384.14	391'000.00	386'650.00
Résultat d'exploitation		61'979.10	52'972.11	1'495.00	10'080.00

## Pertes & profits

	du 01.01.2015 au 31.12.2015	
	Francs	Francs
	Charges	Produits
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>52'972.11</b>
<b>Attributions et prélevements fonds</b>		
Assurances vols, déprédition	9'645.70	
Fonds propagande & publicité	2'298.95	
Fonds Aide Apiculture	33.40	
Fonds Bertrand	9.30	
	11'987.35	52'972.11
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>40'984.76</b>	
	<b>52'972.11</b>	<b>52'972.11</b>

## Attributions - Prélèvements aux comptes - Fonds

### Assurances RC, vols, dépréditions

Etat au 01.01.2015		100'108.45
Produits	PP - Intérêts : 0.20 %	200.20
	Membres des sections	6'618.00
	Surprimés (3160)	4'610.00
Charges	Assurances (4110)	1'382.50
	Vols et dépréditions (4120)	400.00
		1'782.50
		111'536.65
<b>Solde au 31.12.2015</b>	<b>109'754.15</b>	
		<b>111'536.65</b>

### Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2015		16'084.90
Produits	Intérêts BCF	9.30
Charges		200.00
		200.00
		16'094.20
<b>Solde au 31.12.2015</b>	<b>15'894.20</b>	
		<b>16'094.20</b>

## **Propagande**

Etat au 01.01.2015		73'172.95
Produits	PP - Intérêts : 0.20 %	146.35
	Publicité (3158)	7'025.55
Charges	Publicité, matériel (4119)	3'872.95
	Frais administratifs (Forfait)	1'000.00
		4'872.95
		<b>80'344.85</b>
<b>Solde au 31.12.2015</b>	<b>75'471.90</b>	
		<b>80'344.85</b>

## **Aide à l'Apiculture**

Etat au 01.01.2015		16'710.80
Produits	PP - Intérêts : 0.20 %	33.40
Charges	Frais de la Bibliothèque (4113)	0.00
		0.00
		<b>16'744.20</b>
<b>Solde au 31.12.2015</b>	<b>16'744.20</b>	
		<b>16'744.20</b>

## **Etat des titres au 31 décembre 2015**

Part sociale nominative, USP	1 part	1'000.00
		<b>1'000.00</b>

## **Rapport concernant le compte publicité**



Les produits proviennent des recettes du miel contrôlé pour un montant de Fr. 4037.85 et de la vente de cabas et de matériel publicitaire pour un montant de Fr. 2260.60 et un remboursement d'apisuisse pour des panneaux publicitaires de Fr. 727.10.

Le détail du « Fonds de propagande » publié avec les comptes annuels résume les mouvements de l'année 2015.

## Contrôle du miel / publicité 2015

		Cptes
<u>Charges</u>	Matériel, préposé SAR	15'444.40
	Participation apisuisse	-6'819.65
	Contrôleurs du miel	19'164.45
	Publicité, matériel	3'872.95
		<b><u>31'662.15</u></b>
<u>Produits</u>	Contrôle du miel	16'868.45
	Publicité, panneaux, sacs	7'025.55
	Labels	10'240.10
		<b><u>34'134.10</u></b>
<b>Bénéfice contrôle du miel / publicité</b>		<b><u>2'471.95</u></b>

---

## Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2015

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Ce contrôle a été effectué au domicile du caissier à Fiaugères.

Il ressort de notre contrôle que :

- La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- Les positions du bilan (actif et passif) au 31.12.2015 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.
- Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 19 mars 2016 :
  - d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un produit d'exploitation de Fr. 52'972.11 et un bénéfice de l'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de Fr.40'984.76
  - de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Fiaugères, le samedi 30 janvier 2016

Pour les sections vérificatrices :

Le Jorat <i>Bernard Cherpillod</i>	Hérens <i>Augustin Moix</i>	Jura bernois <i>Patrick Zenger</i>
---------------------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

# Bibliothèque et Archives

## Rapport 2015



Cette année, nous enregistrons 13 nouveaux documents qui viennent s'ajouter aux 2455 déjà en notre possession à la Bibliothèque cantonale du Valais !

Je vous le rappelle : la médiathèque du Valais est toujours à votre disposition pour que vous puissiez bénéficier des services qu'elle vous offre. Vous pouvez contacter la Bibliothèque cantonale pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin aux adresses ou numéro de téléphone indiqués ci-dessous :

**Médiathèque du Valais  
Bibliothèque cantonale  
Rue de Lausanne 45  
1950 SION  
Tél. 027 606 45 50**

**Site internet: [www.mediatheque.ch](http://www.mediatheque.ch)  
E-mail: [mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch](mailto:mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch)**

Vous le savez, les prêts sont gratuits, vous ne payez que les frais postaux pour le retour du document ! Profitez-en au maximum !

En effet, vous pourrez trouver dans notre fonds des documents anciens ainsi que de nouvelles acquisitions, non seulement sous forme de livres, de revues, mais aussi de multiples DVD qui, de par leurs origines diverses, peuvent vous ouvrir de nouveaux horizons apicoles... 390 apiculteurs l'ont compris en ayant bénéficié d'un prêt ou d'une prolongation de prêt en 2015 !

Je vous souhaite une très bonne année apicole, ainsi que de belles découvertes grâce à l'un ou l'autre de nos documents disponibles à la Bibliothèque cantonale du Valais !

*Le responsable de la bibliothèque et des archives : François Juilland*

---

## Rapport du préposé aux assurances pour l'année 2015



### **Caisse d'assurance contre le vol et les déprédati**

*8 nouveaux cas de vol* ont été annoncés à la caisse en 2015 mais 2 n'ont pas été pris en considération. Le montant global des vols s'élève à Fr. 1460.–.

*Aucun cas de vandalismes* annoncé.

Pour pouvoir faire une comparaison avec les autres années, sachez que depuis 2010, 30 cas de vol et 5 cas de déprédati

ons ont été annoncés ainsi que 18 cas qui n'ont pas pu être pris en compte ou qui n'ont pas donné de suite. Cela représente un montant de Fr. 9830.–, soit une moyenne d'environ Fr. 1640.–/an.

Selon notre règlement, notre caisse d'assurance SAR se doit d'être autonome financièrement. Cela n'est bien sûr possible que si nous jouons le jeu en payant les modestes primes de base, sans oublier les surcharges pour ne pas se trouver en sous-assurance.

## Caisse vol et déprédatiōns : un inventaire réduit peut avoir de lourdes conséquences lors d'un sinistre !

Les primes de la caisse d'assurance contre le vol et les déprédatiōns sont calculées en fonction du *nombre total de colonies* dont vous disposez.

La prime (Fr. 2.-), relative aux 10 premières ruches est comprise dans la cotisation de base SAR. *Celui qui possède plus de 10 colonies doit payer une surprime de Fr. 4.- par tranche de 10 ruches.*

La prime d'assurance annuelle est encaissée en même temps que les cotisations de sections annuelles et transférée par votre caissier sur le compte « Vol et déprédatiōns », géré par notre administrateur-caissier de la SAR, M. Monney Raphaël.

Si vous êtes tenté de ne pas déclarer la totalité des colonies lors du paiement de vos prochaines cotisations (en pensant que cette somme suffira amplement) voici le règlement qui sera appliqué, en application de la règle de la sous-assurance :

### Nombre de ruches 12 avec seulement 10 ruches déclarées

Photo : archives SAR



Si un dommage partiel à 2 des ruches survient avec un montant du dommage de Fr. 300.- L'indemnité payée par la SAR sera seulement de 50 %, soit de Fr. 150.-

*Conséquences, les dommages à une des deux ruches ne sont pas pris en considération !*

Cette règle proportionnelle obéit à des impératifs économiques : la prestation d'assurance en cas de sinistre est en effet fonction de la contre-prestation (la prime) versée par l'assuré. Chaque année le soussigné se trouve malheureusement confronté à de tels cas.

## Essaimage = danger accru !

C'est le nombre de ruches au moment du sinistre qui est déterminant. Ainsi, si vous possédez juste 10 colonies, payez la surprime de Fr. 4.-, car en cas d'essaimage (augmentation de colonies) ou de constitution de nouveau nucléus durant la bonne saison, vous pourriez vous trouver dans une situation de sous-assurance.

### Rappel : Ne sont pas assurés :

Tous les biens immobiliers, en particulier le rucher et les objets faisant partie intégrante du bâtiment.

Le miel récolté ou en rayons, les autres produits de la ruche.

Les provisions de cires gaufrées.

**Les dommages indirects, tels que :**

Les frais de déblaiement des choses assurées, la perte d'exploitation les frais, en relation avec l'obtention du rapport de police et autres documents officiels.



Photo : archives SAR

Etes-vous déjà allé voir votre rucher cette année ? Cela n'arrive pas qu'aux autres...

Merci à toutes et à tous de votre compréhension et de votre aide et une bonne saison 2016 à chacune et chacun.

*Le responsable du dicastère : Rémy Meier*

---

## Rapport 2015 label d'or



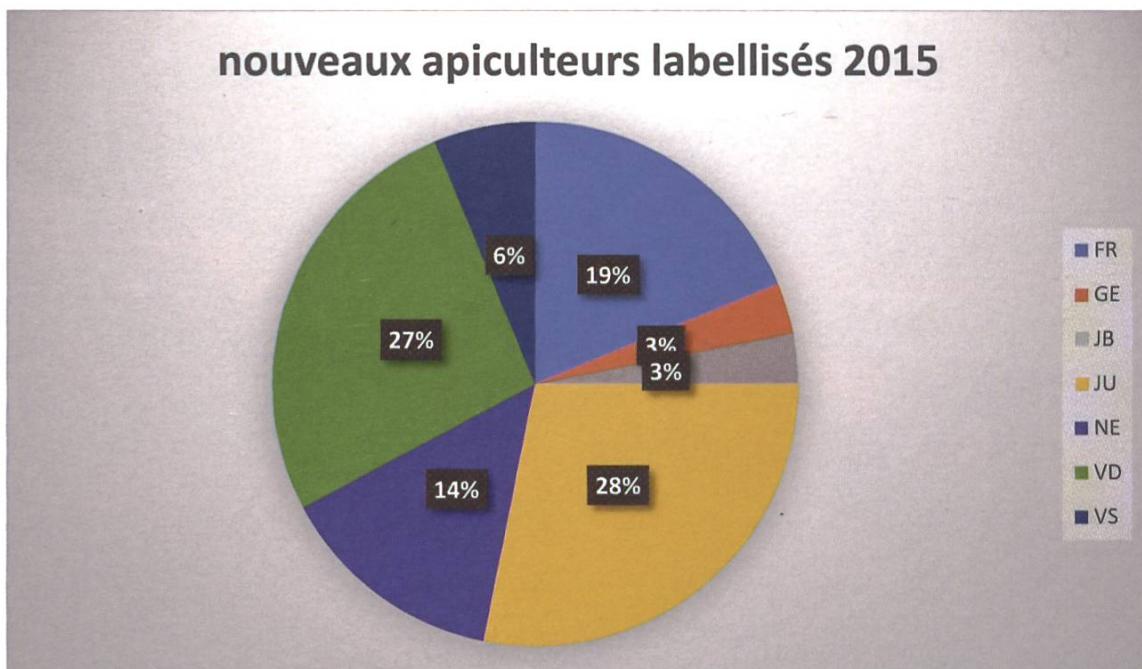
Chères apicultrices, chers apiculteurs,

L'année 2015 a apporté un certain nombre de changements dans le dicastère du miel labellisé. Les subventions allouées par la Confédération pour 2015, selon le programme OQuaDu (Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) sont exclusivement pour la promotion du label d'or d'apisuisse.

Les apicultrices et apiculteurs labellisés ont profité de ces subventions sous différentes formes :

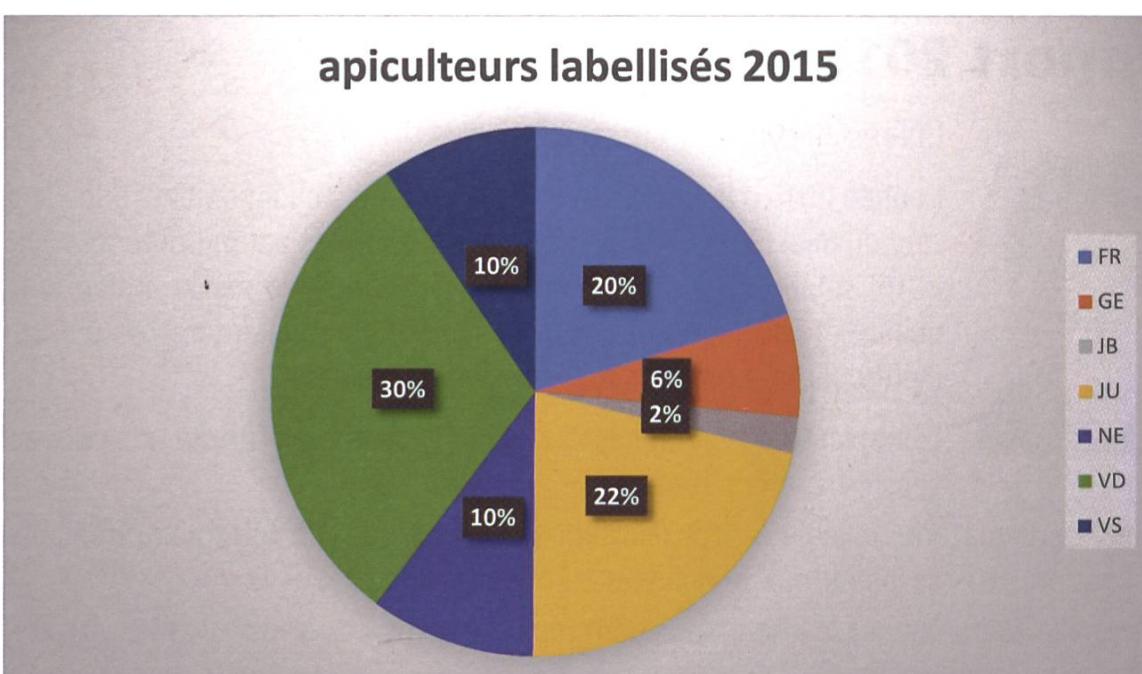
- La vente de matériel apicole a dépassé toutes nos attentes : 65 réfractomètres ainsi que 60 paquets de brosses ont fait le bonheur de membres de la SAR.
- Les analyses du miel et les panneaux sont moins prisés : 7 analyses du miel, 5 panneaux apiculteurs labellisés.

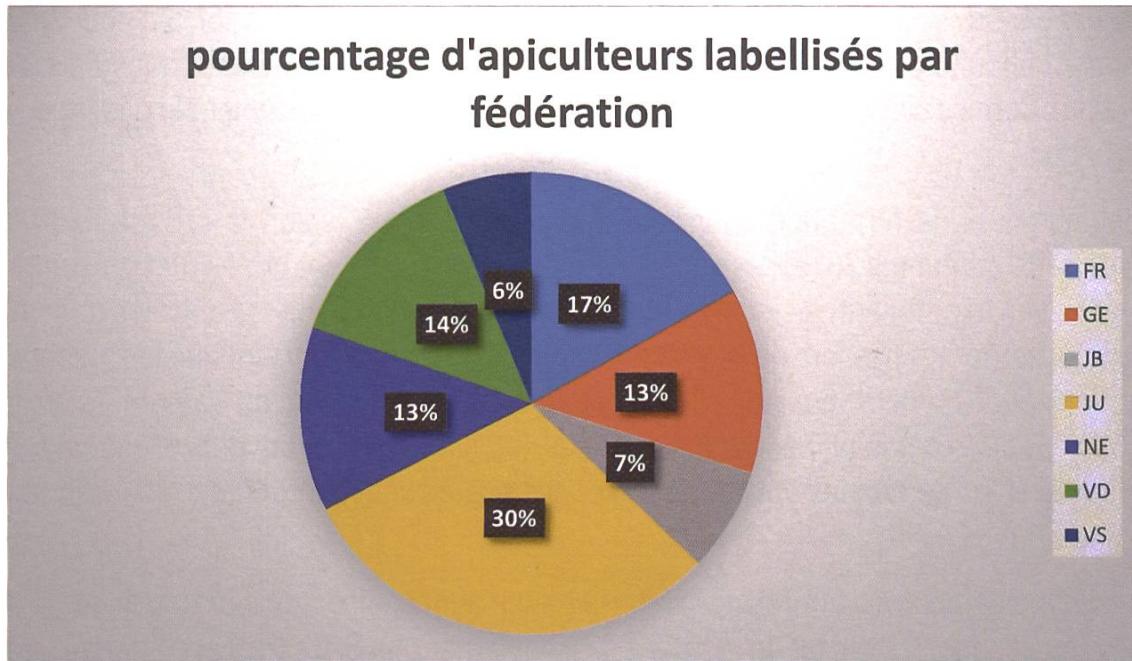
- Le cours sensoriel qui s'est déroulé le 7 novembre 2015 a été suivi par 45 apicultrices et apiculteurs.
- Le contrôle d'exploitation gratuit pour nouveaux apiculteurs labellisés est également un vif succès, avec 64 nouveaux membres.



Une première année globalement positive. D'ici mars 2016, nous recevrons les informations de la Confédération au sujet du renouvellement des subventions pour 2016 dont nous espérons vivement qu'elles soient reconduites.

Durant cette saison les contrôleuses et contrôleurs du miel ont effectué leur travail avec un très grand sérieux. Je tiens vivement à les remercier pour leurs engagements et leurs compétences.





Durant l'année 2015, nous avons délivré 192 certificats label d'or. Toutes les listes des apiculteurs labellisés de chaque canton sont mises à jour, un travail non négligeable. Fin 2015, la SAR compte 483 apicultrices et apiculteurs labellisés.

En date de novembre 2015, la SAR se compose de 3326 membres, les apiculteurs et apicultrices labellisés représentent le 15 %. Un pourcentage qui varie selon les fédérations.

### **Renouvellement des certificats**

Le contrôle d'exploitation est valable pour 4 ans ; chaque apicultrice et apiculteur doit prendre contact avec son contrôleur de section afin de renouveler son adhésion au programme du label d'or. Certains apiculteurs labellisés en 2011 ont omis de demander en 2015 le renouvellement. Ceux-ci ont jusqu'à fin avril 2016 pour faire le renouvellement, faute de quoi, ils ne bénéficieront plus du label. Pour 2016, ce sont les apicultrices et apiculteurs labellisés en 2012 qui doivent effectuer le renouvellement de leur certification. Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année apicole 2016.

Sonia Burri-Schmassmann

## **Vulgarisation, Sélection et Elevage**

### **Rapport 2015**

Mesdames, Messieurs,

2015 a vu, pour la première fois, les nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs de la volée formée en 2013/2014 exercer leur activité au sein de leurs sections/fédérations respectives, du moins pour la plupart d'entre eux. Dans la revue d'avril seront publiées les listes des CA et ME actuellement en fonction dans les fédérations. La SAR encourage vivement tous les

apiculteurs qui en ressentiraient le besoin à faire appel à un conseiller apicole pour améliorer leur propre conduite du rucher, ou à un moniteur éleveur pour vous lancer dans l'élevage de pures reines Carnica sélectionnées, permettant ainsi d'améliorer nettement la qualité du cheptel de chacun.

Le prochain cours de formation pour les CA et ME aura lieu, selon le rythme habituel, en automne 2018/printemps 2019. Les sections et les fédérations sont priées d'être attentives et de recruter déjà maintenant, en leur sein, les futurs candidats conseillers apicoles et moniteurs éleveurs qui seront formés lors de ce prochain cours. Il est très important que les responsables des sections et des fédérations s'en occupent aujourd'hui déjà : en effet, s'y prendre au dernier moment n'est de loin pas la meilleure solution et le risque de ne trouver personne est grand. Au contraire, si les personnes aptes à assumer ces postes sont contactées assez tôt, le recrutement paraît plus aisé.

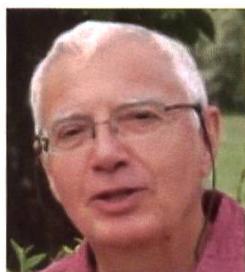
Les conseillers et moniteurs ont donc, comme chaque année, effectué leur travail de formation et d'élevage au mieux. En effet, le montant de la vulgarisation SAR 2015 atteint le montant de Fr. 96710.–. Les cours pour débutants en apiculture que nos conseillers apicoles assurent chaque année, ont lieu dans nos fédérations et portent leur fruit : le nombre de membres de la SAR est en effet en continue augmentation (3326 membres en novembre 2015). La nécessité d'harmonisation de ces cours s'est fait sentir au sein du comité SAR. Les responsables cantonaux et le soussigné se sont donc réunis et ont défini des pratiques et des objectifs communs pour toutes les fédérations. Que tous nos conseillers apicoles soient remerciés pour leur activité !

Au niveau de l'élevage, la Confédération a soutenu nos ruchers de testage et nos stations de fécondation à hauteur de Fr. 82860.–. Nous sommes évidemment reconnaissants à nos autorités fédérales de leur soutien à l'élevage SAR, ainsi qu'à la vulgarisation pour un montant de Fr. 66000.–. Ces montants sont la reconnaissance de nos autorités du travail effectué dans toute la Romandie pour la promotion de l'abeille et nous permettent ainsi de réaliser nos objectifs de formation et d'élevage. Je tiens à rendre un hommage appuyé à nos moniteurs éleveurs pour le sérieux de leur sélection, aux responsables des stations de fécondation et fournisseurs de souches à mâles qui effectuent un travail important afin de mettre à disposition des membres SAR des mâles de qualité. Merci aussi à nos testeurs, qui, au plus près de leur conscience, procèdent, année après année, au testage à l'aveugle de reines issues de nos lignées. Chaque année, le testage des colonies s'affine et devient ainsi plus précis et fiable.

Merci à tout le monde de la formation et de l'élevage SAR ; je vous souhaite une excellente année apicole 2016 !

*Le responsable de la Vulgarisation, de la Sélection et de l'Elevage : François Juillard*

## Séance du 8 février 2016



Nous avons eu le plaisir d'accueillir la présidente d'apiservice Madame Anja Ebner. Elle nous a présenté des projets forts intéressants, qui seront mis à l'ordre du jour lors de notre prochaine réunion de comité en avril prochain.

Le comité a approuvé les PV des séances (comité et présidents des fédérations) du 21.11.2015 en y apportant quelques précisions.

- Le président nous fait part des nombreux courriers reçus (11 lettres ou mails) auxquels nous avons apporté les réponses adéquates.
- Nous avons finalisé l'ordre du jour de l'AD du 19 mars 2016 en répartissant à chacun, les tâches à exécuter pour que cette AD soit une réussite.
- Concernant le règlement du contrôle du miel ; après un long tour de table, il a été décidé de reporter à notre prochaine séance de comité, la question du label d'or qui demande une réflexion approfondie. Par contre il a été décidé de remettre à chaque apiculteur labellisé un règlement avec le certificat. Une impression de 500 exemplaires de ce règlement devrait sortir de presse ces prochaines semaines.
- Dans les différents dicastères :
  - Rose Aubry nous annonce de nouvelles rentées publicitaires.
  - Sonia Burri projette de mettre sur pied un cours sur la chimie du miel suite aux souhaits de nombreux participants au cours sensoriel en novembre donné à Courtemelon.
  - Raphaël Monney, notre trésorier, nous présente les comptes 2015 avec le budget 2016 qui sont acceptés par le comité et qui seront proposés à l'AD de Sion pour approbation.

Cette séance est levée après 3h30 de travail assidu où chacun a pu donner son avis dans un esprit collégial. Toutefois une petite note nostalgique ; c'était la dernière fois que François Juillard présidait le comité de la SAR. Qu'il en soit infiniment remercié pour tout le travail qu'il a fourni durant ces 7 années de présidence.

*Le secrétaire : Max Huber*

